

Titulaire : Trafalgare

Montant HT du marché : 3 500 €

Rôle de Trafalgare : mandataire

Montant HT Trafalgare : 3 500 €

Période des prestations : 2011

Durée de l'étude : 1 mois

Client : A7 Conseil

Responsable du marché : M. Chagnaud

Description du projet

Le projet de LGV Provence-Alpes-Côte d'Azur, inscrit dans la loi Grenelle I, fait partie des 2000 km de ligne nouvelle à grande vitesse que la France devrait lancer d'ici 2020. Faisant suite à la mise en service de la LGV Méditerranée inaugurée en 2001, il a pour objectifs d'améliorer l'accessibilité du Var et de la Côte d'Azur, de permettre la constitution d'un arc méditerranéen à grande vitesse entre Barcelone et la Ligurie et d'augmenter la capacité disponible pour l'offre ferroviaire régionale.

Suite aux études complémentaires post-débat public (2007/2008) et à la mission de médiation



Source : RFF

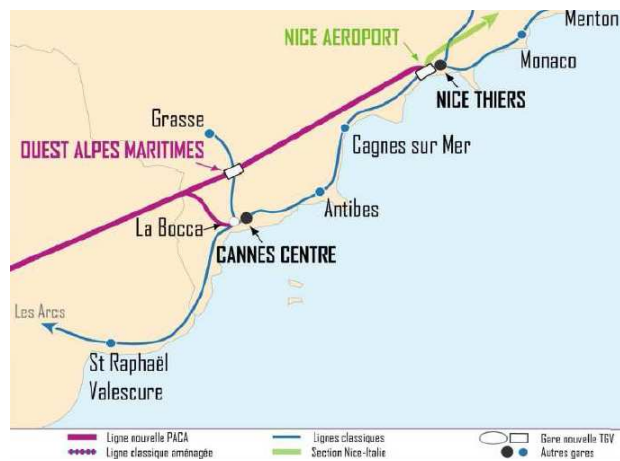
menée par Yves Cousquer, le tracé des Métropoles du Sud a été retenu ; il dessert en chapelet les agglomérations de Marseille, Toulon et Nice, avec la création ou le réaménagement de 6 gares (Marseille, Toulon, Est Var TGV, gare de l'ouest des Alpes-Maritimes, Nice St-Augustin et Nice Centre).

Description de l'étude

Dans le cadre de l'analyse des variantes fonctionnelles de la ligne (positionnement des gares nouvelles, tracés...), A7 Conseil a mandaté Trafalgare pour remplir une grille multicritère permettant la comparaison de ces variantes du point de vue des trafics générés.

Cette comparaison a porté sur cinq secteurs identifiés comme étant indépendants entre eux :

- le secteur de Marseille,
- le secteur de Toulon,
- le sillon permien (entre Toulon et Les Arcs),
- le secteur Ouest Alpes-Maritimes,
- le secteur Nice/Italie.



Cette analyse multicritère doit permettre, in fine, de retenir environ 5 scénarios d'infrastructure (éventuellement phasés) qui seront approfondis dans les études techniques, environnementales et socio-économiques préalables à l'Enquêtes d'Utilité Publique.

	Secteur de Marseille			
	St-C.	St-C.+ EM	BI.	BI. + EM
Développer le report modal de l'avion et de la route vers le train				
Développer l'accessibilité de la Région au réseau LGV				
Développer le report modal des liaisons routières régionales vers le train				
Renforcer le maillage ferroviaire du territoire				
Maximiser les gains monétarisables et non monétarisables du projet				
Assurer une forte fréquentation du système ferroviaire				